



Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de:
Monsieur IERG, Adjoint au Maire référent du conseil de quartier ,
Monsieur HAMANI, excusé,
Madame SOUIH, adjointe au Maire, chargée des Espaces Verts,
Mesdames CLAIR Faustine, CASTELLI Eliana et LEBRUMAN Chloé,
direction des Espaces Verts,

9 habitants étaient présents

Année 2022 n° 3 - 7 juin

Sommaire :

- Présentation /concertation des Prairies du Fort
- Questions diverses

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

Présentation des « Prairies du Fort »

Le conseil de quartier du 7 juin a donné lieu à une présentation du projet « les Prairies du Fort ». Ce projet, qui avait fait l'objet d'une réunion publique le jeudi 19 mai, concerne l'aménagement d'un espace de 12 hectares entourant le fort d'Ivry. Destiné à accueillir un public multigénérationnel, il accueillera notamment une aire de jeu, une boucle fitness et un jardin pédagogique dont les aménagements restent à préciser. Les prairies seront ouvertes au public de 8h à 17h l'hiver et de 9h à 20h l'été et disposeront d'un gardiennage à ces horaires. Un éclairage est prévu.

Afin de répondre aux besoins et souhaits de toutes et tous, des concertations portant sur ces points sont proposées à un panel représentant toutes les générations. Ainsi, la première a eu lieu lors du présent conseil et les suivantes s'adresseront aux écoles, aux centres de loisirs, ou encore aux résidents des établissements pour personnes âgées. Les résultats de toutes les concertations concernant ces aménagements seront annoncés en septembre avec l'échéancier du calendrier. La concertation est réalisée sous la forme d'un questionnaire qui laisse également la possibilité d'émettre des propositions ou des commentaires. Ainsi, les personnes intéressées ont pu exprimer leurs souhaits concernant par exemple, le style et la nature du mobilier à mettre en place, le type d'activités pédagogiques à proposer ou encore sur les espèces végétales à planter. L'idée générale exprimée par les personnes présentes est de garder l'aspect naturel tant pour les équipements que pour les espaces plantés. Les questionnaires complétés par les participants ont été remis à la direction des espaces verts afin qu'ils puissent en tenir compte.

La présentation et les échanges sur ce projet terminés, la parole a été donnée aux habitants du quartier pour aborder des sujets divers.

Questions diverses

Ces différentes questions sont développées ci-dessous et sont accompagnées pour certaines, des réponses de Monsieur IERG ou du service Voirie (en italique dans le texte).

◆ VOIRIE

- les habitants constatent beaucoup de stationnement anarchique rue Pierre Lamouroux ce qui rend impossible l'accès au parc de stationnement du magasin carrefour market. *En réponse à cette problématique, le service voirie prévoit l'installation de balises limitant ainsi le stationnement sauvage;*
- des branches d'arbres plantés sur des parcelles privées empiètent sur le cheminement piéton ce qui rend difficile l'utilisation des trottoirs dans les rues de la Solidarité et Champollion. *Le service voirie répond que des courriers de mise en demeure seront adressés aux différents propriétaires leur demandant la taille régulière de ces branches;*
- le marquage au sol rue de la Concorde (piste cyclable, bande médiane) n'est pas assez voyant. Un marquage de couleur jaune est souhaité;

◆ TRANQUILLITE PUBLIQUE

- des problèmes de nuisances sonores sont constatés par les habitants dans la rue de la Solidarité par la présence d'individus aux abords d'un commerce aux horaires tardifs; *un arrêté interdisant la vente d'alcool après 24h00 a été pris par le maire ;*
- des actes malveillants ont été relevés dans la rue du Professeur Calmette (2 personnes agressées);
- lors du dernier conseil de quartier un problème de trafic de cigarettes place de la libération avait été évoqué. Il est demandé des informations quant aux éventuelles actions menées;

◆ COMMERCE

- la boulangerie située à l'angle de la rue Vial Brossolette est ouverte 7jours/7. Ceci semble nuire aux concurrents qui respectent le jour de fermeture hebdomadaire. *Il est répondu que le gérant d'un commerce peut exercer son activité 7 jours/7. Il se doit de respecter le code du travail pour ses salariés.*
- la boulangerie située en face du Leroy Merlin sur le Boulevard Stalingrad a cessé toute activité. *La mairie ne peut pas intervenir pour éviter ces fermetures.*

Compte rendu rédigé par le service vie de quartier

Coordonnées

Téléphone 01 46 82 81 96

Courriel : viedequartier@mairie-vitry94.fr

Chargée de démocratie locale référente du quartier Madame WOLFF Magali